

La sécurité sociale, à quoi ça sert ?

Le choix de la solidarité

Le **28 décembre 1944**, le «décret-loi sur la sécurité sociale des travailleurs» est signé à Bruxelles. C'est la **création de la sécurité sociale** et depuis, ce système de protection sociale s'est **adapté aux évolutions de la société**⁽¹⁾ :

- Dans les années 50 : réforme du régime des accidents du travail
- Dans les années 60 : création du Fonds des Maladies professionnelles et approche systématique des questions « handicap », même si cela concerne principalement l'emploi.

Aujourd'hui, ce système accompagne notre **quotidien** dans de nombreux domaines. Basé sur la solidarité, il bénéficie à l'ensemble de la population. C'est un **système d'entraide** entre :

- les travailleurs et les chômeurs
- les jeunes et les personnes âgées
- les personnes en bonne santé et les personnes malades
- les personnes ayant des revenus et les personnes sans ressources
- les ménages sans enfants et les ménages avec enfants, etc.

Elle est financée par les **cotisations des travailleurs, des employeurs et de l'État**. Chaque mois, une partie des salaires de tout travailleur (salariés, indépendants et fonctionnaires), est versée à la sécurité sociale. Cette précieuse solidarité permet de garantir des revenus (chômage, pension, incapacité de travail) ou des prestations (allocations familiales, etc.), à tout citoyen qui n'est plus capable momentanément, ou de manière prolongée, d'assurer lui-même son revenu.

Elle est composée de **sept piliers** et d'organismes spécifiques :

1. Les pensions : SFP - Service fédéral des pensions
2. Le chômage : ONEM - Office national de l'emploi
3. Les accidents du travail
4. Les maladies professionnelles : FEDRIS - Agence fédérale des risques professionnels
5. Les prestations familiales
6. Les soins de santé et les indemnités d'incapacité de travail : INAMI - Institut national d'assurance maladie-invalidité
7. Les vacances annuelles : ONVA - Office national des vacances annuelles

La dignité : un droit oublié ? Trop de mécanismes précarisent et excluent les personnes en situation de handicap

Une campagne Esenca

Avec le soutien de
Solidaris réseau

PV Assurances

La Fédération Wallonie-Bruxelles

Si les **travailleurs** contribuent au financement de la sécurité sociale, d'autres intervenants jouent également un rôle important :

- les **syndicats**, qui informent sur les législations sociales, défendent et revendiquent des positionnements sociétaux.
- les **organismes assureurs** : (les mutualités) qui assurent un remboursement partiel des frais médicaux, de santé et un complément financier en cas d'incapacité de travail via d'une part l'assurance obligatoire, identique pour toutes les mutualités et d'autre part l'assurance complémentaire qui porte sur des avantages et des services supplémentaires, différents d'une mutualité à l'autre.
- les **organisations patronales** qui interviennent dans les négociations dans les différents aspects du système. Notons que certaines personnes ne sont pas en capacité de cotiser pour l'un de ces piliers et se retrouvent en dehors de la sécurité sociale, dans un système d'assistance. C'est ce que l'on appelle le régime résiduaire (**voir fiche 5 – Le régime résiduaire, késako ?**).

Quelles sont les différentes sortes de rentrées financières ?

- Salaire : Rémunération d'un travail, d'un service dans le cadre d'un contrat de travail.
- Allocations : Prestation (action d'allouer de l'argent) servie à une personne pour faire face à un besoin, notamment dans le cadre du chômage, d'un handicap, etc.
Les allocations de **chômage** sont versées aux personnes qui, pour une cause indépendante de leur volonté, n'ont plus ou pas encore d'emploi (avec conditions à respecter).
Les allocations **familiales** sont versées aux parents pour faire face aux besoins de l'enfant. Quand l'enfant est en situation de handicap, on parle d'allocations familiales supplémentaires.
- Indemnités : Montant versé par la mutualité aux travailleurs ou chômeurs en incapacité de travail.
- Revenus : Ce qui est perçu, en nature ou en monnaie, par quelqu'un ou une collectivité comme fruit d'un capital placé (intérêt sur un capital prêté, dividende sur un capital engagé), ou comme la rémunération d'une activité (profit) ou d'un travail (salaire)⁽²⁾.

Quelques questions pour ouvrir le débat...

- La sécurité sociale s'est construite au fur et à mesure des différents combats sociétaux, vers quoi devrait-elle évoluer aujourd'hui ?
- Si la sécurité sociale n'existait pas, quelles en seraient les conséquences pour vous ?
- Avez-vous déjà perçu, dans votre vie, temporairement ou non, une allocation, une indemnité ? Cela vous a-t-il permis de vivre dignement ?

(1) SPF Sécurité Sociale. « Histoire de la sécurité sociale ». <https://socialsecurity.belgium.be/fr/propos-de-la-securite-sociale/histoire>

(2) [https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/revenu/69091#:~:text=1.,%27un%20travail%20\(salaire\).](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/revenu/69091#:~:text=1.,%27un%20travail%20(salaire).)